


Seniors en Vacances

des séjours pour des vacances réussies



En partenariat avec la SRIAS Pays de la Loire et VTF "L'Esprit Vacances", le programme **Seniors en Vacances** de l'ANCV  permet aux agents retraités de Pays de la Loire de bénéficier d'un séjour tout compris hors transport à un tarif préférentiel.

Qui peut bénéficier des séjours Seniors en Vacances ?
Tous les agents retraités de l'Etat en Pays de la Loire respectant les 2 critères suivants :

- être âgé de 60 ans et plus*
- résider en Pays de la Loire

Des séjours de qualité où sur place tout est compris !

- pension complète, hébergement en chambre double (chambre individuelle avec supplément)
- activités en journée, soirées animées, et excursions
- transfert entre la gare d'arrivée et le lieu de séjour

Quelles sont les destinations VTF retenues ?



Pays Basque
Biarritz
"Le Domaine de Françon"



Aquitaine
Lacanau
"La Forestière"



Haute Savoie
Chamonix
"Les Econtres"



Loire Atlantique
Pornichet
"Fleur de Thé"

Programmes détaillés, dates de séjours et informations sur le site de l'ANCV : <http://seniorsenvacances.ancv.com/>
ou auprès de VTF au  **N° Indigo 0 825 813 123**

0,15€ TTC/MN

Combien coûte un séjour pour un agent retraité ?

La SRIAS Pays de la Loire apporte aux agents retraités de l'Etat en Pays de la Loire **une aide de 100€/agent/an** sans conditions de ressources

- Séjours de 8 jours/7 nuits : 104€ par bénéficiaire de l'aide de l'ANCV (289€ sans l'aide de l'ANCV)
- Séjours de 5 jours/4 nuits : 75€ par bénéficiaire de l'aide de l'ANCV (225€ sans l'aide de l'ANCV)

Vous bénéficiez de l'aide de l'ANCV si vous êtes non imposable (la ligne "impôts sur le revenu net avant correction" doit être inférieure ou égal à 61€)**

Le trajet du domicile à la gare d'arrivée la plus proche est à la charge de l'inscrit.


Combien coûte un séjour pour le conjoint ou un accompagnant qui n'est pas agent retraité ?

- Séjours de 8 jours/7 nuits : 204€ par bénéficiaire de l'aide de l'ANCV (389€ sans l'aide de l'ANCV)
- Séjours de 5 jours/4 nuits : 175€ par bénéficiaire de l'aide de l'ANCV (325€ sans l'aide de l'ANCV)

*Le conjoint de moins de 60 ans figurant sur la déclaration fiscale d'une personne éligible au programme est automatiquement bénéficiaire du programme Seniors en Vacances.

** Les aidants familiaux ou professionnels de seniors en situation de handicap ou de dépendance sont automatiquement éligibles à l'aide financière de l'ANCV.

Comment réserver un séjour ?

1. Inscrivez-vous au programme grâce au bulletin disponible auprès de l'ANCV
2. Réservez votre séjour auprès de VTF  **N° Indigo 0 825 813 123**
0,15€ TTC/MN
à l'aide de votre numéro d'identifiant ANCV et du **code SRIAS 721149**
3. Régler votre séjour à VTF comme indiqué lors de la réservation, l'aide financière de la SRIAS et l'aide de l'ANCV pour les non imposables seront déduites directement de votre facture.

